



Carte de vie privée et familiale

Par **JillM**, le **10/05/2011 à 22:57**

Bonjour,rrnrJe suis sud africaine et je vais me marier avec un français cet été. Je suis venue en France avec un visa étudiant en 2009, et mon titre (renouvelé en 2010) se termine en septembre cette année. Une fois mariée, est-ce que je peux postuler pour une carte de vie privée et familiale? Nous vivons ensemble depuis 2009 et nous avons le BAIL et des factures EDF etc. pour le prouver. Va-t-il falloir retourner chez moi afin de postuler pour un autre titre?rrnrJ'ai un autre souci: mon fiancé est militaire et après sa mutation, nous avons déménagé de Tours à Saint Dizier il y a deux mois. Je n'ai pas encore effectué un changement d'adresse. Est-ce que ça peut empêcher notre mariage à la mairie dans notre village actuel?rrnrMerci d'avance.

Par **mimi493**, le **10/05/2011 à 23:09**

Vous aurez 6 mois de vie commune, vous êtes en situation régulière, donc pas besoin de retourner dans votre pays pour le visa long séjour